

Séance du Conseil communal du jeudi 30 décembre 2004

CULTES – FABRIQUES D'ÉGLISE

2. Comptes :

- 2002 et 2003 de la Fabrique d'Église de la Sainte-Vierge à Bouvignies
- 2003 de la Fabrique d'Église Saint-Pierre à Isières

Avis.

3. Modifications budgétaires 2004 des Fabriques d'Église :

- Saint-Julien à Ath
- Saint-Denis à Irchonwelz
- Saint-Ursmer à Ormeignies

Avis.

4. Budgets :

a) budgets 2004 des Fabriques d'Église :

- de la Sainte-Vierge à Bouvignies
- Saint-Pierre à Isières

b) budgets 2005 des Fabriques d'Église :

- Saint-Julien à Ath
- Saint-Martin à Ath
- Saint-Jean l'Évangéliste à Arbre
- Saint-Pierre à Gibecq
- Saint-Denis à Irchonwelz
- Saint-Pierre à Isières
- Sainte-Waudru à Maffle
- Saint-Pierre à Mainvault
- Notre-Dame d'Autrepepe à Ormeignies
- Saint-Ursmer à Ormeignies
- Saint-Pierre à Ostiches
- Notre-Dame à Villers-Notre-Dame
- Saint-Amand à Villers-Saint-Amand

Avis.

5. Budget 2005 du Synode de l'Église Protestante Unie de Belgique. Avis.

POLICE COMMUNALE

6. Budgets pour l'exercice 2005. Approbation.

Service extraordinaire

Le service extraordinaire présente des investissements pour un montant total de **111.000 EUR**.

Ces dépenses sont couvertes par des emprunts à contracter auprès d'un organisme bancaire.

Service ordinaire

A. Les dépenses

Les dépenses de personnel s'élèvent à 4.183.558 EUR dont :

3.618.894 EUR pour les traitements du cadre opérationnel et du Calog (personnel administratif)(charges comprises).

564.664 EUR pour les allocations diverses (charges comprises)

Les prévisions budgétaires relatives aux dépenses de personnel de 4.183.558 EUR contre 3.952.232 EUR au budget initial de l'exercice 2004 représente **une majoration de 5,853 %.**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 357.182 EUR

Les dépenses de fonctionnement de 357.182 EUR représentent **une majoration de 0,568 %** par rapport au budget initial 2004 de 355.164 EUR.

Une dépense de transfert de 2.500 EUR (100.850 BEF) pour les primes syndicales.

Les charges financières de dette pour 106.229 EUR

B. Les recettes

Les recettes de prestations de 250 EUR

Les recettes de transfert de 3.724 EUR (AUX EXERCICES ANTERIEURS)

Les recettes de transfert de 2.067.376 EUR (hors dotation communale) à l'exercice propre

Les recettes de dette de 21.219 EUR

*Prenant en considération les recettes émanant du Fédéral et le boni de l'exercice antérieur qui est de 3.724 euros, prenant en considération les dépenses de personnel telles qu'elles ont été considérées ci-dessus, les dépenses de fonctionnement et les dépenses de dette, **la dotation communale est fixée à 2.556.900 EUR contre 2.459.383 EUR au budget 2004, soit une augmentation de 3,965 % (+ 97.517 EUR).***

Le budget de la zone de police se termine en équilibre aux services ordinaire et extraordinaire.

7. Règlement général de police. Modification.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins propose de modifier le Règlement général de police voté par le Conseil communal le 28/10/2002 en regard de trois points précis :

1. Le dépôt de mitrailles

Afin de lutter contre les dépôts de mitrailles chez les particuliers, il est proposé de compléter l'article 47 actuel du Règlement et d'ajouter cette spécificité à l'énumération non exhaustive des comportements susceptibles de faire l'objet d'une sanction administrative.

2. Véhicules non immatriculés ou véhicules usagés

L'expérience pratique commande de préciser la portée de l'article 45 quant à ses délais de régularisation et d'y ajouter la notion d'amende administrative.

3. Echardonage

Cette notion était jusqu'à présent absente du Règlement général de police. Compte tenu du fait que ces PV sont systématiquement classés sans suite par les autorités judiciaires, il apparaît adéquat de réglementer dans notre droit communal ces infractions.

8. Acquisition d'un véhicule équipé d'une caméra embarquée. Ratification.

Une subvention fédérale a été accordée dans le cadre de la convention sécurité routière (fonds amendes), approuvée par le Conseil de police du 14 septembre 2004.

Cette subvention est réservée exclusivement à l'acquisition de matériel en vue de l'amélioration de la sécurité routière.

Ainsi, le Collège échevinal, en séance du 13 décembre 2004 a décidé, vu l'urgence, d'acquérir un véhicule équipé d'une caméra embarquée via le bureau fédéral d'achat pour le véhicule et via la firme SECURITY SIGNS pour le système de caméra embarquée.

DOMAINE COMMUNAL

9. Acquisition de parcelles sises à Ghislenghien. Décision.
10. Aliénation de parcelles sises place de Trazegnies à Irchonwelz. Décision.
11. Terrain sis chemin du Vieux Ath à Ath. Octroi d'un droit de superficie. Approbation.
12. Terrain sis place d'Isières, 19 à Isières. Octroi d'un droit de superficie. Décision.
13. Acquisition d'un immeuble à la rue du Grand Pont à Ath. Octroi d'un droit de superficie. Décision.
14. Acquisition de parcelles de terrain à Moulbaix. Décision.
15. Acquisition d'un terrain à la place de Rebaix. Décision.
16. Acquisition d'un hangar sis rue des Bateliers à Ath. Décision.
17. Acquisition d'une parcelle de terrain à la rue de la Station à Ath. Décision.
18. Aliénation d'une parcelle cadastrée Section B n°776w2 à la rue Glaude à Meslin -l'Evêque. Décision.

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

19. Comptes budgétaires de l'exercice 2003. Approbation.

Le compte budgétaire pour l'exercice 2003 présente au service ordinaire :

- 1) Pour les exercices antérieurs :
 - des droits constatés nets de : 843.335,13 €
 - des dépenses engagées de : 23.602,26 €

- Soit une situation active de 819.732,87 €
- 2) Pour l'exercice 2003 :

- des droits constatés nets de : 17.594,733,76 €
- des dépenses engagées de : 17.177.634,74 €

Soit une situation active de 417.099,02 €

3) Des prélèvements hors exercice :

- en provenance du fonds de réserve de : 272.757,12 €
- pour le fonds de réserve de : 1.287.377,84 €

-- -----
Soit une situation passive de 1.014.620,72 €

Le compte budgétaire de l'exercice 2003 au service ordinaire se clôture ainsi par une situation active de 222.211,17 €.

Ce boni est transféré au fonds de réserve ordinaire au travers de la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2004, qui vous est présentée ce jour.

Le compte budgétaire pour l'exercice 2003 présente au service extraordinaire :

- des droits constatés de : 95.637,15 €
- des dépenses engagées de : 975.710,76 €

Soit une situation passive de 880.073,61 €

Ce mali fictif résultant de l'application du nouveau règlement sur la comptabilité des C.P.A.S. en matière de droits constatés est complètement neutralisé au travers de la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2004, qui vous est également présentée ce jour.

20. Modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2004 aux services ordinaire et extraordinaire. Approbation.

Par délibération du 6 décembre 2004, le Centre public d'Action sociale a décidé de modifier son budget pour l'exercice 2004.

La modification n°2 présente au Service ordinaire :

En recettes

Des recettes en plus de : 307.169,55 €

En dépenses

Des dépenses de personnel en plus de : 29.858,96 €

Des dépenses de fonctionnement en plus de : 35.030,56 €
Des dépenses de transferts en plus de : 29.145,00 €

Des prélèvements en plus de : 247.022,23 €
Des dépenses en moins de : 33.887,20 €

En conclusion :

Les recettes et les dépenses au Service ordinaire s'élèvent donc respectivement à 18.540.731,77 €. L'équilibre budgétaire est ainsi respecté et la contribution communale reste inchangée.

La modification budgétaire n°2 au service extraordinaire se résume comme suit :

A) **En recettes**

- Prélèvement sur le fonds de réserves extraordinaires
+ 848.597,88 €

B) **En dépenses**

- Mali du service extraordinaire + 848.597,88 €

En conclusion :

Les recettes et les dépenses au service extraordinaire s'élèvent donc respectivement à 2.436.044,50 € et l'équilibre budgétaire est ainsi respecté.

21. Budgets aux services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2005. Approbation.

Le projet de budget pour l'exercice 2005 du Centre Public d'Action Sociale, que nous avons l'honneur de vous soumettre, se clôture sur les résultats suivants :

	<u>ORDINAIRE</u>	<u>EXTRAORDINAIRE</u>
- Recettes	18.153.412,22 EUR	586.625,00 EUR
- Dépenses	18.153.412,22 EUR	586.625,00 EUR

- EQUILIBRE	-	-

L'équilibre du budget ordinaire est réalisé en prévoyant :

- une intervention communale de 1.413.780 EUR
- une dotation du C.H.P.A. en liquidation de 484.510 EUR
- un prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire de 606.278,75 EUR.

Le fonds de réserve ordinaire s'élève ainsi actuellement à 1.348.641,64 EUR.

FINANCES COMMUNALES

22. Budgets communaux pour l'exercice 2005 et objets connexes. Approbation.

23. Opérations de stabilisation de la dette communale existante sans allongement des durées d'amortissement.

Dans le contexte d'aide à la gestion de la dette et sur base d'une dette consolidée part propre existante de 49.241.684,40 EUR au taux moyen pondéré de 4,83% au 20/11/04, présentant un profil bien équilibré de répartition de révision, Dexia propose la mise en oeuvre des mesures suivantes pour 2005 dans une optique de diversification, de sécurisation et de gain budgétaire :

-A/ Proposition de concrétisation d'un **RADI (Révision anticipée des taux d'intérêts) 2 ans**.

-B/ Proposition d'appliquer une **structure sécurisée ECIA (Euribor capped in arrears) 2005-2010**.

-C/ Proposition d'appliquer une **structure sécurisée "Taux fixe conditionnel sécurisé évolutif"**.

L'ensemble de ces trois mesures, portant sur un montant total de 7.756.987,99 EUR, allie donc un impact d'accroissement de la sécurisation de la dette par sa diversification à un impact budgétaire positif (à titre indicatif, ces mesures permettent un gain budgétaire de près de 10.000 EUR sur l'exercice 2005).

BATIMENTS DU PATRIMOINE

24. Entretien des bâtiments du patrimoine par les entreprises privées. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Le Conseil communal a approuvé, ce jour, un crédit vue d'assurer la maintenance des bâtiments du patrimoine de la Ville par le privé.

Une première partie de ce crédit sera consacrée à la sauvegarde et au maintien en bon état d'entretien des immeubles privés dont la Ville est propriétaire.

Le planning des travaux de la Régie communal étant fort chargé et certains travaux devant être effectués dans les meilleurs délais, de petites entreprises locales pourraient être consultées, sous forme de procédure négociée, pour leur réalisation.

Dans le courant de 2004, des investissements devraient également être consentis en vue de la sauvegarde d'immeubles dont principalement :

- La Conciergerie de l'Ecole de Meslin l'Evêque où la mise en conformité du réseau d'électricité doit être effectuée ;
- Un mur extérieur d'un immeuble, qui, suite à une démolition effectuée par la Ville, doit subir des réfections ;
- Le Hall des Locomotives où les bacs chêneaux doivent être remplacés ;

L'Hôtel de Ville où la mise en conformité des installations électriques et la révision des peintures doivent être envisagées ;

De divers logements et maisons où les installations d'électricité, de chauffage doivent être mises en conformité avec la législation et des peintures doivent être entretenues.

25. Acquisition de matériaux destinés à l'entretien des bâtiments du patrimoine. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Chaque année, le Conseil communal approuve un crédit en vue d'assurer la maintenance des bâtiments du patrimoine privé de la Ville.

Il convient en effet de sauvegarder le bon état d'entretien des immeubles privés dont la Ville est propriétaire.

Pour ces raisons, un montant a été inscrit afin de couvrir l'acquisition de matériaux destinés aux ouvriers de la régie communale.

SERVICES GENERAUX

26. Acquisition de matériaux destinés à l'entretien des bâtiments communaux. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Le souci permanent de la Ville d'Ath de sauvegarder son patrimoine nécessite chaque année des entretiens de fond au niveau des bâtiments communaux.

Ces investissements consistent en la réfection de toitures et zingueries, la protection des menuiseries extérieures, etc...

Pour ce faire, les divers ateliers de la Régie doivent disposer de matériaux adaptés permettant la mise en œuvre des investissements susmentionnés.

COMMUNICATIONS – VOIRIES – COURS D'EAU

27. Maintenance extraordinaire des véhicules spéciaux. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Un crédit a été inscrit au budget et est destiné à couvrir les débours à consentir pour l'acquisition des pièces nécessaires à la réparation des véhicules spéciaux des services techniques communaux, tels que la grue, les faucheuses (cousteaux, rotors, ...), les tracteurs, ...

Ces éléments devant être remis en parfait état pour les saisons printanière et estivale, il conviendrait que le Conseil communal libère la totalité du crédit.

28. Maintenance extraordinaire des véhicules du STC. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Le parc automobile de la Ville d'Ath est actuellement composé d'environ 170 véhicules qui sont, pour la plupart, vérifiés et réparés par les ouvriers du garage communal.

Aussi, pour assurer ces prestations, un crédit a été inscrit au budget et est destiné à couvrir les débours à consentir pour l'acquisition des pièces nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules des services techniques communaux, tels que camionnettes et autos.

Ces véhicules devant être toujours en bon état de fonctionnement pour ne pas perturber les tâches des services communaux, il conviendrait que le Conseil communal libère la totalité du crédit.

29. Maintenance extraordinaire des camions du STC. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Les camions affectés à l'entretien des voiries et des fossés doivent être régulièrement entretenus et se trouver dans un bon état de fonctionnement pour ne pas perturber les tâches des services communaux.

Aussi, pour assurer ces prestations, un crédit a été inscrit au budget et est destiné à couvrir les débours à consentir pour l'acquisition des pièces nécessaires à l'entretien et à la réparation des camions des services techniques communaux.

30. Acquisition de pièces pour l'entretien des sources et points d'eau. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Dans le cadre des aménagements réalisés au Centre-Ville et dans l'entité, des points d'eau et des sources ont été aménagés en plusieurs endroits.

Afin d'assurer un bon fonctionnement de ces éléments qui embellissent notre patrimoine, le Service des Espaces Verts doit procéder à l'entretien et au remplacement de certaines pièces ou de mécanismes tels que les filtres, les sondes de mise à niveau, les grilles de protection, les électrovannes, ...

Aussi, les Responsables projettent d'acquérir des pièces indispensables au bon fonctionnement de ces points d'eau.

VOIRIES COMMUNALES

31. Amélioration et réparation de l'éclairage public. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Un crédit a été inscrit au budget et est destiné à couvrir les débours à consentir en matière d'éclairage public.

La Ville d'Ath dispose sur son réseau routier communal de plus de 2.300 points lumineux qu'il convient d'entretenir régulièrement pour assurer une bonne visibilité des usagers de la route et sécuriser le déplacement des piétons.

Il s'agit d'une part, de remplacer des appareils d'éclairage vieux de plus de 30 ans ou défectueux suite à des accidents de roulage et d'autre part d'installer de nouveaux points dûment justifiés et constatés par les services techniques communaux.

Ces travaux d'amélioration et de réparation de l'éclairage public sont régulièrement accomplis par les Intercommunales compétentes.

32. Acquisition de matériaux destinés à l'entretien des voiries. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Le souci permanent de la Ville d'Ath d'améliorer et de sécuriser la circulation des piétons et des automobilistes sur les quelques 700 km de voiries communales, nécessite chaque année des interventions au niveau des pistes cyclables, accotements, voiries, réseau d'égouttage, etc.

Pour ce faire, la régie communale doit disposer de matériaux de voirie divers permettant d'assurer les réparations ou les entretiens indispensables.

PLAN TRIENNAL DES TRAVAUX POUR LES EXERCICES 2004-2006

33. Modification du plan triennal pour l'exercice 2004. Approbation.

Depuis la dernière modification du plan triennal des travaux pour les exercices 2004 – 2006, le Collège des Bourgmestre et Echevins a été interpellé au niveau de plusieurs dossiers pour lesquels il est amené à solliciter du Ministre compétent qui a approuvé le plan triennal modifié le 14 octobre dernier, une nouvelle modification.

Il s'agit en l'occurrence des situations suivantes :

- **EN MATIERE D'EGOUTTAGE :**

Le Département compétent du Ministère de la Région Wallonne a constaté que le système de collecte des eaux de ruissellement et usées publiques se mêlait, au niveau de la Ruelle Gros Pierre à Ath, au système de collectes des Entreprises Högänas.

Cette situation ne peut, selon les exigences de la Région Wallonne, perdurer et elle impose donc d'implanter des systèmes parfaitement indépendants les uns des autres.

Ce dossier a donc été étudié par l'Intercommunale I.P.A.L.L.E. qui a transmis les fiches de renseignements relatifs à l'inscription de ce projet dans le plan triennal des travaux afin qu'il puisse bénéficier des subventions de la S.P.G.E.

En second lieu, dans le cadre de l'étude de l'égouttage du village de Ghislenghien, il s'est avéré qu'il était nécessaire de rectifier le pertuis sous la route de Ghislenghien.

Ce nouveau projet a fait l'objet des fiches de renseignements pour se voir inscrire dans le plan triennal des travaux afin qu'il puisse également bénéficier des subventions de la S.P.G.E.

- **EN MATIERE DE BATIMENTS :**

Dans le cadre de l'aménagement d'une crèche au sein de l'ancienne Maison Descamps, rue de la Station à Ath, un projet de rénovation et d'aménagement est à l'étude.

Ce dossier est susceptible de bénéficier des subventions du Ministère de la Région Wallonne – Département du Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique, à concurrence de 60 %.

Le Collège échevinal propose donc d'approuver une nouvelle modification du plan triennal 2004 – 2006 afin de voir ajouter à l'exercice 2004 les projets ci-avant décrits en matière d'égouttage et à l'exercice 2005, le projet d'aménagement d'une crèche à Ath, rue de la Station.

SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

34. Service de propreté publique. Achat de matériel d'équipement. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Un crédit a été inscrit au budget à l'effet de couvrir les frais d'acquisition de matériel d'équipement pour les véhicules du Service de propreté publique.

Il convient en effet, plusieurs fois par an, de procéder au remplacement des brosses des balayeuses, des coudes des balayeuses, hydrocureuses, etc.

35. Service de propreté publique. Entretien des véhicules de propreté publique. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Un crédit a été inscrit au budget à l'effet de pourvoir à l'entretien des véhicules de propreté publique.

Ce département de la Régie communale dispose, pour remplir les tâches qui lui sont confiées, d'une grosse balayeuse, d'une petite balayeuse, d'une hydrocureuse, d'autres petits engins, lesquels doivent subir un entretien annuel sérieux pour permettre au Service d'utiliser du matériel fiable.

Pour ce faire, il est nécessaire de prévoir leur passage dans un garage spécialisé pour leur révision complète.

SIGNALISATION ROUTIERE

36. Acquisition et réalisation de signalisation routière. Projet. Choix du mode de passation du marché et de financement. Approbation.

Chaque année, afin de garantir la sécurité des usagers de la route, les services communaux procèdent au remplacement des panneaux de signalisation soit vétustes, soit détériorés et au renforcement de la signalisation aux endroits dangereux.

Au-delà, il est indispensable de remplacer et de mettre en conformité la signalisation suite aux modifications apportées à l'Arrêté Royal en ce qui concerne les limites d'agglomération.

De plus, le Conseil communal a approuvé, en mai 1997, le règlement complémentaire sur la police de la circulation. Il doit être matérialisé (panneaux, marquages en relief, îlots directionnels).

BATIMENTS SCOLAIRES

37. Matériel et fournitures. Acquisition de mobilier destiné aux diverses écoles communales. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Un crédit a été inscrit en vue d'acquérir des éléments divers de mobilier destinés aux écoles communales de l'entité.

Il convient en effet de renouveler, de-ci de-là, des chaises, des tables, un tableau, une armoire, éléments qui subissent bien sûr des avaries au cours des années scolaires successives.

38. Maintenance des bâtiments scolaires et des maisons de l'enfant. Projets. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

La ville d'Ath dispose de 20 implantations scolaires réparties dans l'entité représentant 120 classes pour une superficie d'environ 8400 m² accueillant quelque 1.700 enfants.

Au-delà, plus de 120 enfants de 18 à 30 mois fréquentent les 17 maisons de l'enfant.

Pour maintenir en bon état ces bâtiments, il convient d'effectuer divers travaux d'entretien extraordinaire.

Il est prévu, notamment, de remplacer certains éléments de sanitaire (chasses, sièges de wc, robinets de lavabo, ...), de chauffage (robinets de radiateur, appareils de régulation, ..) d'électricité (appareil d'éclairage, interrupteurs, prises, câblages, ...), de menuiserie (vitres, serrures, stores, tentures) et de peinture de certains locaux.

A cet effet, il est nécessaire d'acquérir les matériaux à mettre à la disposition de la Régie communale.

ENSEIGNEMENT

29. Acquisition du matériel didactique et de manuels scolaires. Approbation du cahier des charges, choix du mode de marché et de financement.

Lors du vote du budget communal de l'exercice 2005, en cette même séance, a été avalisée l'inscription au Service extraordinaire :

a) d'un crédit de € 25.000, sous l'intitulé "Achat matériel didactique divers".

b) d'un crédit de € 35.000, sous l'intitulé "Acquisition de manuels scolaires".

Ces montants sont prévus en vue de doter les entités pédagogiques communales de matériel didactique, manuels scolaires et accessoires divers, essentiels à l'enseignement des enfants.

Ils seront répartis entre les directions, au prorata du nombre d'élèves inscrits durant l'année scolaire 2004-2005.

ESPACES VERTS

40. Plantations et entretien extraordinaire des parcs et jardins. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Chaque année, le Conseil communal d'Ath inscrit, à son budget extraordinaire de l'exercice, un crédit destiné au maintien et au développement du patrimoine vert de l'entité.

Ce projet implique le remplacement d'arbres malades ou abattus lors des tempêtes ainsi que la création de haies pour agrémenter certains espaces publics tels que les plaines de jeux et les parcs afin de les sécuriser.

Au-delà, le fleurissement de la ville et des villages nécessite l'acquisition de plantes florifères ainsi que le remplacement de bacs vétustes ou détériorés.

41. Acquisition de mobilier et de matériel urbains. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Depuis quelques années, la Ville d'Ath a multiplié, à la satisfaction générale de la population, les espaces verts, les coins repos tant dans les villages qu'au centre-ville.

Ces espaces conviviaux sont équipés de bancs, de poubelles, etc.

Après quelques années d'utilisation, certains de ces éléments doivent être remplacés pour cause de vandalisme, d'usure ou de corrosion due notamment au dépôt de liquides acides (canettes de coca, de sodas, etc.).

En outre, la population sollicite parfois, en certains endroits, le placement de l'un ou l'autre élément complémentaire.

Au delà, dans le cadre de la campagne de fleurissement de notre cité, divers éléments tels que vasques, bacs, candélabres doivent être remplacés car devenus vétustes voire totalement inutilisables.

EDIFICES DU CULTE

42. Maintenance extraordinaire des cures. Projets. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Dans un souci de préserver son patrimoine, la Ville d'Ath a décidé de prendre les dispositions pour la sauvegarde des cures situées sur l'entité.

En effet, lors d'un contrôle effectué par le bureau d'études de la ville, il a été constaté des déficiences et des manquements au sein des cures d'Ormeignies, de Bouvignies, de Mainvault et de Rebaix.

Les travaux envisagés, consistent :

- Pour la cure d'Ormeignies-Autreppe en une rénovation extérieure des maçonneries et des couvre-murs pour éviter des problèmes d'infiltration d'eau
- Pour la cure de Bouvignies en la rénovation extraordinaire des corniches, gouttières et maçonneries pour éviter des dégradations qui proviendraient du manque d'étanchéité
- Pour la cure de Mainvault en la démolition et reconstruction du garage qui présente d'importants problèmes de stabilité
- Pour la cure de Rebaix en des travaux de rénovation de l'annexe et des toitures pour éviter des dégradations suite à des infiltrations.

43. Entretien extraordinaire des édifices du culte. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Il convient, chaque année, de veiller au maintien en bon état des édifices du culte.

Dans le cadre de ce programme d'entretien extraordinaire, il conviendrait d'intervenir, selon le cas, au niveau des toitures, zingueries, maçonnerie et vitraux notamment :

- A l'Eglise Saint-Ursmer à Ormeignies pour l'établissement et l'étude des plans relatifs à la 1^{ère} phase d'une rénovation extraordinaire ;
- A l'Eglise Notre-Dame d'Autreppe à Ormeignies pour la rénovation extraordinaire des enduits et peintures ;
- A l'Eglise Notre-Dame de Bouvignies pour la réfection de la base du clocher ;
- A l'Eglise Saint-Pierre à Ostiches pour des travaux de rénovation extraordinaire des toitures ;
- A l'église Saint-Pierre à Mainvault pour des travaux de rénovation extraordinaire aux plafonnages, enduits intérieurs et peintures ;
- A la Chapelle du Rénowelz à Mainvault pour des travaux de confortation et de conservation ;

- A l'Eglise Saint-Pierre à Meslin l'Evêque pour des travaux de rénovation extraordinaire ;
- A l'Eglise Saint-Pierre à Isières pour les études visant à des travaux de mise en conformité des installations électriques et réfection des plafonnages ; A la Chapelle Notre Dame de la Cavée à Isières pour les études et les travaux de rénovation de la grotte du site classé ;
- A l'Eglise Saint-Martin à Lanquesaint pour des travaux de rénovation extraordinaire au clocher, aux abat-son, à quelques éléments de maçonnerie ;
- A l'Eglise Saint-Denis à Irchonwelz pour des travaux de rénovation des vitraux ;
- A la Chapelle de Lorette au Faubourg de Bruxelles pour des travaux de rénovation extraordinaire des toitures et corniches et la mise en conformité de l'éclairage,

ainsi que d'autres petites interventions sur d'autres édifices.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

44. Equipements de voirie :

- a) Lotissement à Ligne, rue du Douaire (9 lots à bâtir)**
 - b) Lotissement à Villers-Saint-Amand, rue de Caplumont (1 lot à bâtir)**
 - c) Lotissement à Bouvignies, chemin d'Oeudeghien (10 lots à bâtir)**
 - d) Lotissement à la rue de Beaumont, faubourg de Mons (15 lots à bâtir)**
 - e) Permis d'urbanisme à Rebaix, rue Jean Watrin (9 habitations).**
- Approbation.**

45. Subvention régionale pour l'engagement ou le maintien de conseillers en Aménagement du Territoire et en Environnement. Demande pour l'année 2005.

Pour la deuxième année consécutive, la possibilité est donnée aux communes d'introduire une demande de subvention pour l'engagement ou le maintien de l'engagement d'un ou de plusieurs conseillers en aménagement du territoire et environnement, conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003.

Les services communaux de la Ville d'Ath disposant de plusieurs agents répondant aux conditions, le Collège échevinal a sollicité l'octroi de cette aide.

Afin de donner une suite favorable au dossier, la Direction de l'Aménagement local du Ministère de la Région wallonne a souhaité obtenir une délibération du Conseil communal décidant l'engagement ou le maintien d'un conseiller en aménagement du territoire et en environnement pour l'année 2005.

46. Schéma de structure communal. Adoption provisoire.

Les autorités régionales wallonnes se préparent à adopter un décret-programme de relance économique et de simplification administrative.

Le projet de décret modifie les procédures et les contenus de certains outils tels les schémas de structure, les programmes communaux de mise en œuvre des zones d'aménagement différé et les plans communaux d'aménagement.

Dans ses dispositions transitoires, l'article 99 du décret précise :

« La révision ou l'établissement d'un schéma de structure communal (...) adopté provisoirement par le

Conseil communal avant la date d'entrée en vigueur du présent décret, peut poursuivre la procédure en vigueur avant cette date. Les communes concernées conservent le droit à l'octroi et à la liquidation de la subvention visée à l'article 12 ».

En outre, l'article 16 prévoit l'ajout d'une procédure d'évaluation similaire à celle d'une étude d'incidences sur l'environnement, ce qui implique un coût supplémentaire non négligeable.

Il importe donc d'approuver provisoirement le contenu de l'étude et solliciter la subvention, préalablement à l'entrée en vigueur du décret.

La Ville a ainsi la possibilité de poursuivre la procédure actuelle sans supplément de contenu et de coût, en gardant tous ses droits en matière de subvention régionale.

Pour rappel, un plan de structure avait été dressé en 1991 sur le périmètre du centre-ville afin d'améliorer le cadre de vie urbain sur base d'un programme de sauvegarde du patrimoine, de réhabilitation du bâti et d'aménagement des espaces publics. Cet outil extrêmement utile sert encore aujourd'hui de guide lors des différentes opérations privées ou publiques, mais il méritait d'être actualisé et étendu à l'ensemble du territoire de l'entité.

Avec l'aide du Centre d'Etudes en Aménagement du Territoire (CREAT) de l'UCL, les autorités communales ont proposé à la population l'examen du projet de développement futur du territoire communal.

Après plusieurs séances d'élaboration avec la Commission consultative communale d'aménagement du territoire et son groupe de travail, huit réunions publiques ont été organisées durant le mois d'avril dernier, dans le cadre de la campagne citoyenne athisoise.

Elles ont permis aux habitants des villages et du centre de l'entité de poser des questions et d'émettre leur avis en vue de définir la politique d'aménagement et d'urbanisme de la commune, ce qui implique le choix d'options, de directives, ainsi que la détermination des moyens à mettre en œuvre.

Le schéma de structure constitue un outil de gestion reconnu par la Région wallonne, mais il ne modifie pas le plan de secteur. De force administrative limitée, c'est un guide issu d'une réflexion sur les potentiels existants pour tracer des lignes directrices de l'aménagement futur.

Le projet a été déposé auprès des services régionaux compétents afin de recueillir leurs avis et considérations. Ultérieurement, il fera l'objet, le cas échéant, d'une nouvelle approbation provisoire du Conseil communal. Ensuite, une enquête publique d'une durée de 45 jours sera organisée, puis la Commission consultative communale d'aménagement du territoire sera amenée à se prononcer avant l'approbation définitive par le Conseil communal.

Actuellement, en vertu de l'urgence motivée par l'entrée en vigueur prochaine du décret-programme alourdissant les procédure et coût de l'établissement du schéma de structure, le Collège échevinal propose d'approuver provisoirement le projet établi avec l'aide du bureau CREAT et de solliciter la subvention régionale sur cette étude, le point ayant fait l'objet d'une séance exceptionnelle de la C.C.A.T. ce 23 décembre 2004.

SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES

47. Etude de sol du site d'activités économiques désaffecté du Faubourg de Mons (Sucrierie). Marché de services avec la S.A. SPAQUE. Notification.

Dans le cadre de l'assainissement des sites d'activité économique désaffectés du Faubourg de Mons (Sucrierie), l'inventaire et le sondage de la SPAQuE sont essentiels pour cerner au mieux les montants

qui doivent être pris en compte lors de l'établissement des conventions liant la Ville et la Région Wallonne.

Renseignements pris auprès de la SPAQuE en août dernier, il apparaissait que le solde des budgets 2004 de la RW ne permettait pas d'espérer une intervention prochaine sur le site.

Pour gagner du temps (et de l'argent), la Ville a donc décidé en septembre dernier de prendre en charge le coût de cette campagne d'investigation et d'inviter, par l'intermédiaire d'IDETA, la S.A. SPAQuE, à transmettre une offre de service.

Ces investigations sont proposées selon une première approche des risques de contamination. D'autres investigations complémentaires pourront s'avérer nécessaires, moyennant accord de la Ville, soit pour cerner une problématique particulière de contamination du sol, soit pour affiner des recommandations par rapport aux travaux de requalification/ aménagement envisagés.

Grâce à cette formule, les premiers sondages seront rapidement entamés et les prestations seront réalisées dans un délai de 50 jours à dater des opérations de terrains.

Le 29 novembre 2004, le Collège a donc décidé de confier à la S.A. SPAQuE de Liège la réalisation d'investigations des sols au droit des sites susdits avec réalisation d'un rapport d'étude d'orientation au montant et conditions repris dans son offre du 10 novembre 2004.

REGIE COMMUNALE AUTONOME

48. Demande d'approbation des projets d'actes authentiques relatifs au transfert des installations sportives par bail emphytéotique de la Ville d'Ath vers la Régie Communale Autonome.

Le 28 juin 2004, le Conseil communal a marqué son approbation sur le transfert des installations sportives de la Ville d'Ath vers la Régie Communale Autonome.

A savoir :

- la piscine communale et la salle de gym, Rue de Gand à Ath;
- le hall omnisports Marcel Denis à Maffle (plateau basket et gymnastique);
- la salle de gym de l'école communale de Meslin l'Evêque;
- la salle de gym de l'école communale Georges Roland;
- le hall du CEVA;
- la salle des sports de l'école communale de Ligne;
- la salle de sports "La Couturelle";
- le stade des Géants;
- les terrains de foot à Ostiches et à Ath (Scamps).

Aux conditions suivantes :

- par bail emphytéotique de 27 ans;
- pour cause d'utilité publique;
- pour l'euro symbolique;
- en collaboration avec le Notaire Barnich.

Le Conseil communal a aussi marqué son accord sur les autres démarches nécessaires à l'obtention de la reconnaissance et du subventionnement du Centre Sportif Local Intégré (CSLI).

Aucune enquête publique n'a été organisée puisqu'il n'y a pas de changement dans la destination des installations sportives.

HALL DU SEQUOIA

49. Aménagement d'une capitainerie et d'une salle de réception du hall du Séquoia (objet connexe à l'investissement privé - transfert des activités du Kuursaal). Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Lors de la présentation du projet de réhabilitation d'un entrepôt communal en salle polyvalente permettant l'exercice de sports, l'organisation de manifestations culturelles ou autres, le principe de la création d'une capitainerie appelée à desservir notamment le relais fluvial qui sera aménagé pour les bateaux de plaisance sur la rive opposée de la Dendre canalisée et en outre, la salle polyvalente, avait été approuvé.

Ainsi, dans le bâtiment sera créée une cafétéria-bar exploitée par un partenaire privé et dans le projet « Ville » :

Des sanitaires comprenant deux blocs hommes et femmes, dotés de W.C., urinoirs, lavabos et de chacun trois douches ;

Une salle située en arrière zone, destinée à l'exercice de sports populaires (billard, tir à l'arc à l'horizontale, etc.) ;

Une mezzanine où sera aménagée une salle réserve aux activités psychomotricité, danse moderne, gymnastique rythmique ou autre utilisation pour laquelle le revêtement en bois est utile et deux bureaux.